

## Introduction

Afin de mieux appréhender les connaissances, attitudes et comportements des Français concernant la santé, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) réalise depuis 1992 des Baromètres santé. Depuis 1999, les Observatoires régionaux de la santé (ORS) réalisent des Baromètres régionaux, à la demande et avec le soutien financier de nombreux acteurs locaux.

Le Baromètre Santé environnement 2007, inscrit au sein du Plan national santé environnement (PNSE)<sup>1</sup>, est le premier baromètre santé consacré aux connaissances des Français sur les relations entre l'environnement et la santé, cette thématique étant encore peu documentée. Pour cette première, sept régions ont mis en place des Baromètres régionaux (Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Pays de la Loire, Picardie et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

L'objectif est de pallier le manque de données se rapportant à cette thématique au niveau régional et de pouvoir apporter des éléments complémentaires au déroulement des Plans régionaux santé environnement (PRSE)<sup>2</sup>. Même si l'on tend vers une homogénéisation des modes de vie, on peut cependant penser que les spécificités régionales persistent et justifient des approches adaptées.

Comme les autres Baromètres santé, le Baromètre Santé environnement repose sur une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de la population, obtenu par méthode aléatoire. Celle-ci permet l'extrapolation des résultats à la population.

Le questionnaire a été élaboré par un groupe d'experts élargi associant l'ensemble des acteurs du domaine de la santé environnementale. Il appréhende, au travers d'une approche centrée sur le cadre de vie et l'habitat de la population de France métropolitaine, les connaissances, attitudes et comportements des Français de 18 à 75 ans face à la perception des risques environnementaux, la pollution des sols, la pollution atmosphérique, la pollution de l'air intérieur, l'habitat et le logement, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, au radon, la perception des risques liés à l'eau, aux légionelles, au bruit, ainsi que la problématique de la téléphonie mobile.

## Méthodologie

### Échantillon

L'institut de sondage Atoa a réalisé de janvier à juin 2007 les entretiens par téléphone en utilisant le système Cati (*Computer Assisted Telephone Interview*). Un échantillon de 6 007 personnes, représentatif de la population française de 18 à 75 ans possédant un téléphone fixe, a été interrogé dans le cadre de l'enquête nationale. Des suréchantillons régionaux ont été réalisés afin d'obtenir des échantillons représentatifs de chaque région, comprenant chacun plus de 1 000 personnes interrogées.

L'anonymat et le respect de la confidentialité étaient garantis par les mêmes procédures que celles employées lors des précédents Baromètres santé, l'enquête ayant reçu l'aval de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

La base de sondage a été créée à partir d'un tirage aléatoire de numéros de téléphone de la liste des abonnés France Télécom inscrits sur liste blanche ou orange. Afin d'inclure les inscrits sur liste rouge, le dernier chiffre de chaque numéro a été incrémenté (+1). Seuls les numéros incrémentés ont été gardés dans la base de sondage. Avant tout appel téléphonique, une « lettre annonce » était adressée à tous les ménages sélectionnés afin, notamment, de minorer les refus de participation.

### Sélection du ménage éligible

Pour être éligible, un ménage devait comporter au moins une personne âgée de 18 à 75 ans, parlant le français et ayant son domicile habituel au numéro de téléphone composé. Chaque numéro a été appelé au maximum 20 fois entre 16h00 et 21h00 en semaine (sauf le mercredi où les appels commençaient dès 14h00) et le samedi de 10h30 à 18h30, l'enquêteur attendant la 8<sup>ème</sup> sonnerie. Au bout de trois tentatives infructueuses, deux nouvelles tentatives étaient effectuées dans l'autre créneau horaire<sup>3</sup>. En cas de non-réponse, le numéro était recomposé automatiquement 90 minutes plus tard et 30 minutes plus tard si la ligne était occupée.

### Sélection de l'individu éligible

À l'intérieur de chaque foyer, l'individu éligible a été sélectionné selon la méthode du plus proche anniversaire. Si la personne sélectionnée était présente et disponible au moment du contact avec le ménage, le questionnaire lui était proposé immédiatement. Mais si celle-ci souhaitait être enquêtée à un autre moment, un rendez-vous téléphonique lui était proposé. Quand la personne ne souhaitait pas répondre, les enquêteurs devaient s'efforcer d'obtenir le maximum d'informations la concernant afin de constituer un fichier de non répondants le plus précis possible : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, motif de refus... Dans le cas où cette personne refusait de répondre ou n'était pas en mesure de le faire, l'institut ne devait pas interroger quelqu'un d'autre du foyer pour la remplacer, même si ce dernier présentait les critères d'éligibilité.

<sup>1</sup> Ministère de la Santé et de la Protection sociale, ministère de l'Écologie et du Développement durable, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, ministère délégué à la Recherche, Plan national santé environnement 2004 – 2008, Action 44, p. 39. <http://www.sante.gouv.fr/html/dossiers/pnse/rapport.pdf>.

<sup>2</sup> Plan Régional Santé Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2006-2008. [www.paca.sante.gouv.fr](http://www.paca.sante.gouv.fr)

<sup>3</sup> Les créneaux horaires ont été répartis en deux groupes : les soirées en semaine et les mercredis et samedis.